

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2019

Affaire suivie par : Patrick Chegrani et  
David Happe  
Pôle des Politiques de la Nature  
Tél. : 04 73 17 37 20 / 83  
Télécopie : 04 73 17 37 73  
Courriels : patrick.chegrani  
@developpement-durable.gouv.fr  
david.happe  
@developpement-durable.gouv.fr

**OBJET :** *Note technique sur la démarche participative sur l'inventaire continu des ZNIEFF destinée aux naturalistes*

**P. J. :** *Charte d'utilisation des photographies naturalistes dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine naturel (version du 12 avril 2018)*

A) L'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes.....	2
B) La stratégie de ré-appropriation de l'inventaire ZNIEFF de la DREAL.....	2
B-1) Réviser les listes d'espèces déterminantes.....	2
B-2) Consolider la base ZNIEFF.....	3
B-3) Engager une réflexion sur les besoins d'évolution des périmètres actuels des ZNIEFF et l'éventuelle création de ZNIEFF.....	3
C) Objet de la démarche participative destinées aux naturalistes.....	3
D) Modalités pratiques de participation.....	4
D-1) Concernant le recueil de données d'occurrence d'espèces.....	4
D-2) Concernant la transmission de photographies et de questions que peuvent poser les périmètres actuels de ZNIEFF.....	4
En conclusion, pourquoi contribuer à la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF ?.....	5
Annexe : Nombre de ZNIEFF concernées par le projet de démarche participative.....	5

L'objet de cette note technique est de définir l'objet et les modalités de la démarche participative sur l'inventaire continu des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 destinée aux naturalistes. Préalablement, le contexte de l'inventaire continu des ZNIEFF et de la stratégie de ré-appropriation de cet inventaire par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sont présentés.

## **A) L'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes**

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier, localiser et décrire en continu, de façon fiable et homogène, les zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique sur le territoire national. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1, qui sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, qui abritent au moins une espèce caractéristique, remarquable ou rare (dite « déterminante ») justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants ;
- Les ZNIEFF de type 2, qui sont de grands ensembles naturels qui se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par leur contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible. Une ZNIEFF de type 2 comprend des ZNIEFF de type 1.

Cet inventaire stabilisé est aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de connaissance et de protection du patrimoine naturel. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, schémas départementaux des carrières, création d'espaces protégés...).

L'inventaire ZNIEFF concerne l'ensemble du territoire français, avec près de 15.000 zones en métropole. La région Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 3.520 ZNIEFF, dont 3.313 ZNIEFF de type 1 et 207 ZNIEFF de type 2.

Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 en Auvergne-Rhône-Alpes couvrent plus de la moitié de la superficie du territoire régional (51,5 %) et représentent pratiquement un quart des ZNIEFF de France métropolitaine.

## **B) La stratégie de ré-appropriation de l'inventaire ZNIEFF de la DREAL**

Le réseau cartographique des ZNIEFF est dense en Auvergne-Rhône-Alpes, mais la base de données correspondantes est fragile. En 2015, seulement 27,8 % des ZNIEFF satisfont le critère de validité défini au niveau national (au moins de 30% des espèces déterminantes devraient être justifiées par une date d'observation postérieure à 2001, pour chaque ZNIEFF). La base ZNIEFF comprend un peu plus de 100.000 données<sup>1</sup>, ce qui signifie qu'un quart des ZNIEFF sont justifiées par moins de 3 espèces déterminantes, et 40 % par moins de 5 espèces.

Le principal enjeu de la base ZNIEFF est donc de mettre à jour et compléter les données d'occurrence d'espèces qui les justifient. Pour cela, la stratégie de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes repose sur les 3 étapes suivantes.

### **B-1) Réviser les listes d'espèces déterminantes**

Ce travail, réalisé sur la période 2016-2019, consiste à actualiser les listes d'espèces déterminantes définies au début des années 2000, en s'appuyant notamment sur les résultats des listes rouges régionales et le guide méthodologique national publié en 2014.

Les espèces déterminantes sont des espèces suffisamment intéressantes pour montrer que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants. Ce sont des espèces qui sont rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité particulière. Leur définition fait l'objet d'un comité d'experts et d'un avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Elles sont évaluées par grands secteurs homogènes de la région (massif central, plaine rhodanienne, zone alpine et zone sous influence méditerranéenne).

1 1 donnée dans la base ZNIEFF = 1 ZNIEFF x 1 espèce (plusieurs données géolocalisées d'une même espèce au sein d'une ZNIEFF ne correspondent par exemple qu'à une seule donnée).

La définition de ces secteurs (carte et liste des communes concernées) et les listes d'espèces déterminantes finalisées sont disponibles sur le site Internet de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-naturelles-d-interet-ecologique-a10619.html>.

### B-2) Consolider la base ZNIEFF

Les données d'espèces déterminantes dans les ZNIEFF sont mises à jour :

- Par l'import de données existantes, fournies par les conservatoires botaniques nationaux (CBN alpin et massif central), des partenaires<sup>2</sup> et l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) ;
- Par des programmes de prospections ciblées sur les ZNIEFF de type 1 sans donnée postérieure à 2001 pour un groupe donné (en présence de données historiques), sous la maîtrise d'ouvrage des CBN, du CEN Auvergne ou de la DREAL.

Ces travaux permettent d'actualiser progressivement la connaissance sur les ZNIEFF, mais d'une façon encore partielle (en raison des budgets disponibles). Les données de certaines ZNIEFF ne pourront pas être mises à jour dans les prochaines années sur cette seule base, d'où la présente démarche participative.

### B-3) Engager une réflexion sur les besoins d'évolution des périmètres actuels des ZNIEFF et l'éventuelle création de ZNIEFF

Des interrogations se posent sur la cohérence des périmètres actuels des ZNIEFF et la représentativité de la base ZNIEFF, en termes d'espèces et de territoires. La DREAL engagera en 2019 une réflexion méthodologique sur ces questions.

## **C) Objet de la démarche participative destinées aux naturalistes**

Le principal objectif est de recueillir des données d'occurrence d'espèces déterminantes de certains groupes, sur le principe du volontariat, sur les ZNIEFF de type 1 :

- Présentant des données historiques de présence d'une espèce du groupe donné ;
- Ne répondant pas au critère de validité défini dans le guide méthodologique national (c'est-à-dire que moins 30 % de données d'espèces déterminantes sont postérieures à 2001, ou par anticipation à 2013, ce qui correspond aux 2 niveaux de priorité) ;
- Non concernées par un programme d'acquisition de connaissance sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL, d'un CBN ou du CEN Auvergne (pour des raisons budgétaires).

Les participants pourront aussi, s'ils le souhaitent :

- Transmettre des photographies, afin d'alimenter la banque photographique nationale (photographies d'espèces, d'habitats ou de paysages des ZNIEFF) ;
- Signaler à la DREAL des questions que peuvent poser les périmètres actuels de ZNIEFF, tels qu'ils sont définis aujourd'hui, afin d'alimenter la réflexion de la DREAL sur ce sujet.

La démarche ne concerne que les secteurs et les groupes d'espèces pour lesquelles la liste d'espèces déterminantes ZNIEFF est finalisée : flore vasculaire, bryoflore, amphibiens, odonates, orthoptères, rhopalocères, chiroptères, mammifères, oiseaux et reptiles. Le tableau en annexe présente le nombre de ZNIEFF concernées par secteurs et par groupes.

---

2 Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, Chauve-souris Auvergne, groupe mammalogique d'Auvergne, société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Flavia, Emmanuel Boitier, l'observatoire des amphibiens et Sympetrum.

Pour l'année 2019, la démarche participative visera uniquement la zone biogéographique continentale et ces groupes. Elle sera étendue aux groupes dont les listes d'espèces déterminantes auront été révisées les années suivantes.

## **D) Modalités pratiques de participation**

### *D-1) Concernant le recueil de données d'occurrence d'espèces*

La carte des ZNIEFF de type 1 faisant l'objet de cette démarche participative peut être visualisée, par groupes d'espèces, sur le site Internet du CEN Auvergne : <http://cartes-znieff.cen-auvergne.fr>.

Les fiches descriptives des ZNIEFF pourront être consultées sur le site Internet de l'INPN. Elles comprennent notamment les données d'espèces déterminantes justifiant la ZNIEFF. L'accès le plus simple se fait en tapant « INPN fiche ZNIEFF » suivi de l'identifiant national de la ZNIEFF dans un moteur de recherche sur Internet. L'identifiant national d'une ZNIEFF est le numéro à 9 chiffres commençant par 82 en Rhône-Alpes et par 83 en Auvergne. L'accès direct se fait par le lien <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/82xxxxxxx.pdf> (« 82xxxxxxx » étant l'identifiant de la ZNIEFF).

Les participants peuvent utiliser tout système de saisie suivant :

- Outils de saisie des conservatoires botaniques nationaux (CBN) : [https://www.cbn-alpin.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&layout=edit&id=226](https://www.cbn-alpin.fr/index.php?option=com_content&view=article&layout=edit&id=226) et <http://www.cbnmc.fr/saisie/> ;
- Portail de la faune en Auvergne-Rhône-Alpes : <https://fauneauvergnerrhonealpes.org/observations/> ;
- Outils de saisie nationaux : CardObs ou INPN-Espèces ;
- Vigifaune : <https://www.vigifaune.com/>.

Les partenaires suivants accompagnent la démarche (par la diffusion des informations la concernant, ou la validation des données, ou la transmission en fin d'année des données de leurs bases respectives par ZNIEFF) :

- Les conservatoires d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne-Rhône-Alpes, sous la coordination du CEN Auvergne (animateur de l'inventaire des ZNIEFF) ;
- Les conservatoires botaniques nationaux (CBN) alpin et du massif central, opérateurs du pôle d'information flore-habitats (PIFH) ;
- La ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'association Flavia, préfigurateur du pôle invertébrés ;
- Le réseau des centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE) d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA).

Aucune formalité d'inscription n'est requise pour la participation à cette démarche participative.

### *D-2) Concernant la transmission de photographies et de questions que peuvent poser les périmètres actuels de ZNIEFF*

Ces informations doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante, avec pour objet « ZNIEFF » : [pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr).

Pour les photographies, l'auteur joindra à son envoi la charte d'utilisation des photographies naturalistes dans le cadre de l'INPN (version du 12 avril 2018, jointe à la note), renseignée et signée, et la/les photographie(s) correspondante(s).

Pour une photographie d'espèce dans une ZNIEFF, le nom du fichier sera « *CD-Nom\_Identifiant\_Auteur* » :

- « *CD-Nom* » est le code de l'espèce dans le référentiel Tax-Ref. Il figure dans la liste des espèces déterminantes qui est sur le site Internet de la DREAL ;
- « *Identifiant* » est l'identifiant national de la ZNIEFF (cf. plus haut : le numéro à 9 chiffres commençant par 82 en Rhône-Alpes et par 83 en Auvergne) ;
- « *Auteur* » est le nom de famille de l'auteur de la photographie.

Pour une photographie du paysage d'une ZNIEFF, le nom du fichier sera « *Identifiant\_Auteur* ».

Les questions que peuvent poser le périmètre actuel d'une ZNIEFF seront formulées dans le message, en indiquant l'identifiant national de la ZNIEFF concernée. Les documents nécessaires à leur compréhension (cartes par exemple) seront joints.

### **En conclusion, pourquoi contribuer à la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF ?**

L'inventaire continu des ZNIEFF est utilisé comme une alerte sur un milieu naturel intéressant, notamment dans le cadre de projets d'aménagement, et comme un indicateur de l'état de santé des espaces naturels de la région.

Si des espèces déterminantes peuvent être déterminées avec certitude dans une ZNIEFF, il est primordial de partager cette information, qui sera rendue publique à l'échelle de la ZNIEFF. À défaut, une donnée trop ancienne ou absente reviendra à considérer que l'enjeu identifié n'existe pas.

### **Annexe : Nombre de ZNIEFF concernées par le projet de démarche participative**

	Zone biogéographique continentale du massif central		Partie Est de la zone biogéographique continentale (plaine rhodanienne)	
	Priorité 1 : actualisation de données > 2001	Priorité 2 : actualisation de données > 2013	Priorité 1 : actualisation de données > 2001	Priorité 2 : actualisation de données > 2013
Flore vasculaire	9	167	75	
Bryoflore	0	14	Non concerné	
Amphibiens	4	40	69	101
Odonates	Non concerné		21	30
Orthoptères	0	26	Non concerné	
Rhopalocères	0	28	Non concerné	
Chiroptères	0	35	27	45
Mammifères	2	31	19	32
Oiseaux	6	130	115	182
Reptiles	Non concerné		30	37